

M. RITCHIE: Ce sont à peu près les mêmes pays qui constituent la nouvelle Organisation. Nous en avons la liste ici et peut-être pourrais-je vous en donner lecture.

Le sénateur MACDONALD (*Brantford*): Aux fins du compte rendu, s'il vous plaît.

M. RITCHIE: L'Organisation européenne de coopération économique comprenait l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la France, l'Allemagne, la Grèce, l'Islande, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Norvège, le Portugal, l'Espagne, la Suisse, la Turquie et le Royaume-Uni; elle comprenait également la Yougoslavie, à titre d'observateur spécial, et pendant la dernière partie de son existence, on y trouva également les États-Unis et le Canada à titre de pays associés. Nous n'étions pas membres mais nous étions plus que des simples observateurs, nous étions des pays associés.

Le sénateur MACDONALD (*Brantford*): Laquelle des Irlandes en faisait partie?

M. RITCHIE: La république d'Irlande.

Le sénateur MACDONALD (*Brantford*): L'Irlande du Nord n'était pas comprise?

M. RITCHIE: Simplement comme partie du Royaume-Uni.

Comme je le disais, cette Organisation possède un dossier imposant dans le domaine de la répartition des secours, alors que ceux-ci étaient nécessaires et fournis; et peut-être dans ce domaine encore plus difficile de faciliter la collaboration des pays européens dans les divers domaines de l'activité économique. Quand je dis «activité économique», je ne veux pas simplement dire le commerce et les finances, cela allait beaucoup plus loin, embrassant les transports, la science, le tourisme, les pêcheries, l'agriculture et un grand nombre d'autres domaines. L'O.E.C.E. a amené la collaboration parmi les pays européens en présence du Canada et des États-Unis à titre de pays associés.

Le sénateur CRERAR: La communauté de l'acier en a-t-elle résulté?

M. RITCHIE: Pas au point de vue organique, mais on peut supposer que l'habitude de collaboration qui s'est développée dans l'O.E.C.E. a influencé quelques autres initiatives, peut-être la communauté du charbon et de l'acier, ou peut-être la communauté économique européenne, et peut-être également l'association européenne de libre échange. On peut se demander si ces organismes auraient pu être mis sur pied n'eût été l'expérience de collaboration de l'O.E.C.E., mais en réalité ils ne découlent pas de l'O.E.C.E.

Le sénateur CRERAR: Peut-être pourrait-on dire que, à cause de ce commerce plus libre entre eux, ces pays ont prouvé des sentiments plus amicaux l'un à l'égard de l'autre et ils ont créé une atmosphère qui leur permettait de s'épanouir davantage.

M. RITCHIE: Cela peut bien s'être produit.

Le sénateur CROLL: Monsieur le président, étant donné que le témoin a déclaré qu'il n'avait pas préparé d'exposé, ne pensez-vous pas que nous pourrions lui poser des questions au fur et à mesure?

Le PRÉSIDENT: Je pense que ce serait une bonne façon d'obtenir nos renseignements.

Le sénateur CROLL: En quel sens, l'O.C.D.E. constitue-t-elle une organisation plus serrée de l'O.D.C.E.?

M. RITCHIE: Il est assez difficile de les décrire en termes d'organisations lâches ou serrées? Sous de nombreux rapports, l'O.E.C.E., à l'égard des pays-membres, constituait une organisation extrêmement serrée et enchevêtrée, aux obligations bien spécifiques acceptées par les membres de l'Organisation. D'autre part, l'O.C.D.E. peut être considérée par certains comme une organisation